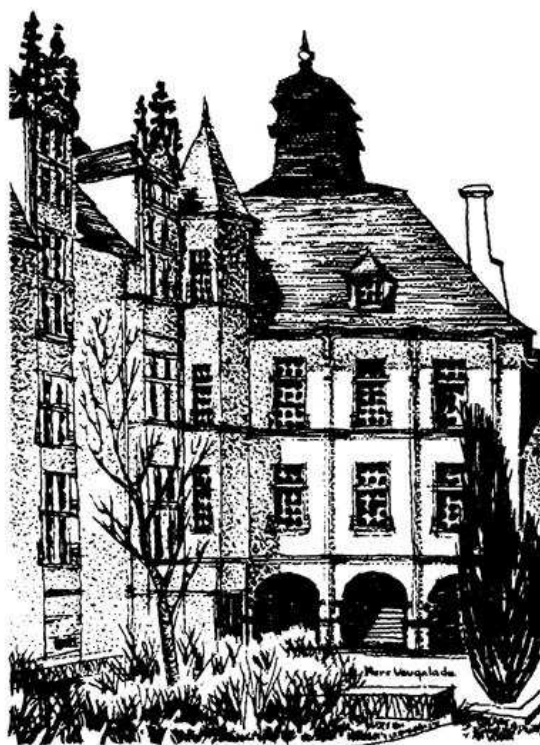


REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT de la CREUSE**

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS



**N° 326**

**PUBLIE LE 31 JUILLET 2017**



## COMMISSION PERMANENTE DU 7 JUILLET 2017

### CP-Budget, administration générale, finances

1.INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - MAPA.....	13
2.ACQUISITION DE PAPIER POUR PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES ET ACQUISITION, AVEC PRESTATIONS D'IMPRESSIONS, DE PAPIER À ENTÊTE ET ENVELOPPES POUR LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE.....	14
3.DEPLACEMENTS A L'EXTERIEUR DU DEPARTEMENT.....	16
4.DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS.....	17
5.DEMATERIALISATION DE LA CHAINE COMPTABLE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT .....	18
6.ADHESION A L'ASSOCIATION T.G.V. GRAND CENTRE AUVERGNE.....	19
7.REPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE 2017 CANTONS D'AUBUSSON, BOURGANEUF, GOUZON, GUERET 1, SAINT-VAURY ET FELLETIN.....	20

### CP-Ressources Humaines

8.INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPEES.....	27
--	----

### CP-Insertion, logement, handicap, famille, enfance

9.DISPOSITIF "ACCUEIL, EDUCATION ET TERRITOIRE" 2017.....	31
10.SUBVENTIONS 2017 MULTIACCUEILS, HALTES-GARDERIES ET MICROCRÈCHES...32	
11.SUBVENTION 2017 / MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES.....	36
12.CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE (CPEF) DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE ET LE CENTRE GRATUIT D'INFORMATION, DE DÉPISTAGE ET DE DIAGNOSTIC DES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (CEGIDD) DU CENTRE HOSPITALIER DE GUÉRET.....	37
13.VENTE D'UN PAVILLON HLM CREUSALIS.....	38
14.OPH CREUSALIS - DEMANDE D'AFFECTATION DE LA GARANTIE DEPARTEMENTALE.....	39
15.PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION / PROGRAMME DÉPARTEMENTAL POUR L'INSERTION 2017.....	41
16.PROJET DE DEMARCHE PLURIDISCIPLINAIRE EN ACTE AU SERVICE DE LA PERSONNE VULNERABLE.....	43
17.DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2017 RÉSEAU BULLE 23.....	44

### CP-Education, collèges, sports, patrimoine, culture

18.ALLOCATIONS CANTINE POUR LES ELEVES DE PRIMAIRE.....	47
19.AIDE A LA RESTAURATION SCOLAIRE DES COLLEGIENS - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017.....	48

20. CLASSES DE MER, DE NEIGE, D'INITIATION ARTISTIQUE ET SEJOURS A L'ETRANGER.....	49
21. COLLÈGE AU PATRIMOINE.....	50
22. PROJET CHORALE DEPARTEMENTALE.....	51
23. FONDS DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'HEBERGEMENT (FDSH) - COLLEGES DE SAINT-VAURY, PARSAC ET DE CHAMBON-SUR-VOUEIZE.....	52
24. CONCESSION DE LOGEMENT - COLLÈGE D'AUZANCES CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE (COP).....	53
25. SECTIONS SPORTIVES EN COLLÈGES.....	54
26. MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SPORTIVES.....	55
27. POLITIQUE "SPORTS ET LOISIRS DE NATURE" - BOUCLES LOCALES À VÉLO (CONVENTIONS).....	56
28. AIDE À LA PUBLICATION D'OUVRAGES.....	57
29. PUBLICATION 2017 "MÉMOIRE DE 3 DÉPORTÉS CREUSOIS".....	58
30. PLAN DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE - AIDE A LA CREATION D'EMPLOI STATUTAIRE EN BIBLIOTHEQUE.....	59
31. PLAN DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE - DÉPLACEMENT DES ÉCOLES VERS UNE BIBLIOTHÈQUE PROFESSIONNELLE, MANIFESTATIONS AUTOUR DU LIVRE, DE LA LECTURE ET DES ARTS DU RÉCIT.....	60
32. SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES FONCTION 3 CULTURE : DOSSIERS AJOURNÉS.....	61

### **CP-Développement économique, agriculture, services, tourisme**

33. POLITIQUE TERRITORIALE.....	65
34. DISSOLUTION DE LA SEM MAISON DU LIMOUSIN ET ADHESION A L'ASSOCIATION MAISON DE LA NOUVELLE AQUITAINE A PARIS.....	67
35. SYNDICAT MIXTE "LE LAC DE VASSIVIERE" PARTICIPATION STATUTAIRE - ANNEE 2017.....	68
36. SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES - FONCTION 9 - DÉVELOPPEMENT.....	69

### **CP-Infrastructures, numérique, transports**

37. ACHAT DE BOIS.....	77
38. REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ.....	78
39. VENTE DE MATÉRIELS REFORMES APPARTENANT AU DEPARTEMENT - PROGRAMMATION 2016.....	79
40. TRAVAUX LIÉS A LA VOIRIE DEPARTEMENTALE.....	82
41. ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 915 - ALIÉNATION DE DÉLAISSÉS (COMMUNE DE GOUZON).....	84
42. ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 10 - DÉCLASSEMENT ET RECLASSEMENT DE VOIRIES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AULON.....	85

43.ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 990 – AMÉNAGEMENT ENTRE "LA SEIGLIÈRE" ET "LA CLIDE" SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'AUBUSSON ET MOUTIER-ROZEILLE. MODIFICATION DU PROJET.....86

**CP-Environnement,eau, assainissement,gestion des déchets**

44.CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS (CEN) DU LIMOUSIN - PROGRAMME D'ACTION 2017.....89

**CP-Développement économique, agriculture, services, tourisme**

45.SERVICE DE REMPLACEMENT CREUSE.....93

**CP-Budget, administration générale, finances**

46.ACQUISITION DE DOCUMENTS (LIVRES, CD, DVD) POUR LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE.....97

## ARRETES

Arrêté n° 2017- 151 portant désignation d'un régisseur titulaire et de trois mandataires suppléants de la régie d'avances « secours Financiers AUBUSSON »	<b>101</b>
Arrêté n° 2017- 154 portant composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	<b>103</b>
Arrêté n° 2017- 155 portant composition de Comité d'Action Sociale	<b>105</b>
Arrêté n° 2017- 156 fixant les tarifs de prestations applicables aux personnes hébergées dans l'établissement Résidence Autonomie 'l'Eau Bonne » CHENERAILLES à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2017	<b>107</b>
Arrêté n° 2017- 164 portant composition du Comité Technique placé auprès du Département de la Creuse	<b>109</b>
Arrêté portant limitation de vitesse sur la Route Départementale n° 71 du PR 17 + 473 au PR 17 + 750 commune de SAINT SEBASTIEN	<b>111</b>

**COMMISSION PERMANENTE  
DU 7 JUILLET 2017**





Le 7 juillet 2017 à 14 heures 30 , la Commission Permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, Château des Comtes de la Marche à Guéret, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental de la Creuse.

Nombre de conseillers, membres de la Commission Permanente en exercice au jour de la séance : 20 (Présidente comprise)

**Etaient présents :**

Mme Valérie SIMONET,  
Mme Catherine DEFEMME,  
M. Patrice MORANÇAIS,  
M. Laurent DAULNY,  
Mme Hélène FAIVRE,  
M. Nicolas SIMONNET, jusqu'à 15h09,  
M. Bertrand LABAR, jusqu'à 16h15,  
M. Thierry GAILLARD,  
Mme Marie-France GALBRUN, de 14 h 40 à 16 h 30  
Mme Armelle MARTIN,  
M. Eric JEANSANNETAS, jusqu'à 16 h 12  
Mme Nicole PALLIER,  
Mme Isabelle PENICAUD  
M. Jean-Jacques LOZACH, jusqu'à 15h50,  
M. Jean-Luc LEGER  
Mme Pauline CAZIER,

**Absent(e)s – excusé(e)s :**

M. Gérard GAUDIN  
Mme Marie-Christine BUNLON,  
Mme Catherine GRAVERON,  
M. Philippe BAYOL

**Avait donné pouvoir :**

M. Gérard GAUDIN à Mme Valérie SIMONET,  
Mme Marie-Christine BUNLON, à M. Patrice MORANÇAIS  
M. Nicolas SIMONNET, à Mme Catherine DEFEMME (à partir de 15 h 09)  
Mme Catherine GRAVERON, à M. Thierry GAILLARD  
M. Bertrand LABAR, à M. Laurent DAULNY (à partir de 16 h 15)  
Mme Marie-France GALBRUN, à Mme Isabelle PENICAUD (jusqu'à 14 h 40 et après 16 h 30)  
M. Jean-Jacques LOZACH, à M. Jean-Luc LEGER (à partir de 15 h 50)  
M. Eric JEANSANNETAS à Mme Pauline CAZIER (à partir de 16 h 12)  
M. Philippe BAYOL à Mme Armelle MARTIN

assistaient également à la réunion :

M. Guillaume THIRARD, Directeur Général des Services  
ainsi que les Directeurs Généraux Adjointes et les fonctionnaires concernés.

La Présidente du Conseil Départemental certifie exécutoires, à compter des 13 et 19 juillet 2017, les délibérations publiées par voie d'affichage à l'Hôtel du Département et dans les différentes unités excentrées du siège, pour une durée de deux mois et transmises à cette même date au représentant de l'Etat dans le Département. (Article L.3131.1 du Code général des Collectivités territoriales)



# **CP-BUDGET, ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES**



**INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - MAPA**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Prend acte des informations relatives à l'exercice de la présidence de la compétence qui lui a été déléguée par le Conseil Départemental pour la passation des MAPA (Marchés A Procédure Adaptée), dont le montant est égal ou supérieur à 3 000 € HT.

Depuis la précédente information, ces marchés se répartissent comme suit :

MAPA attribués par les services :

POLE AMENAGEMENT ET TRANSPORTS / Bâtiments : 6 marchés pour un montant de 37 678 € ;

POLE AMENAGEMENT ET TRANSPORTS / DMOSG : 1 marché pour un montant de 5 520 € ;

DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DES SYSTEMES DE COMMUNICATION : 3 marchés pour un montant de 13 091 € ;

POLE DEVELOPPEMENT / MDP : 1 marché pour un montant de 4 739 € ;

POLE DEVELOPPEMENT / DEATL : 5 marchés pour un montant de 27 543 € ;

POLE DEVELOPPEMENT / Archives : 2 marchés pour un montant de 21 248 € ;

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE / Bureau des Marchés Publics : 10 marchés pour un montant de 5 801 488 €.

Conformément à la délibération n°04/6 susvisée, ces informations feront l'objet d'un exposé plus détaillé à la prochaine séance du Conseil Départemental.

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**ACQUISITION DE PAPIER POUR PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES ET  
ACQUISITION, AVEC PRESTATIONS D'IMPRESSIONS, DE PAPIER À ENTÊTE ET  
ENVELOPPES POUR LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Autorise la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse à :

- **lancer** la consultation pour l'« **Acquisition de papier pour photocopieurs et imprimantes et acquisition, avec prestations d'impressions, de papier à entête et enveloppes pour le Département de la Creuse** » dans le cadre de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert en application de l'article 42 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, des articles 25 et 66 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et selon la technique particulière d'achat de l'accord-cadre, conclu avec un opérateur économique, avec minimum et maximum, en application de l'article 4 de l'Ordonnance précitée et des articles 78 et 80 du Décret précité.

L'accord-cadre fixera toutes les stipulations contractuelles et sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. Il intégrera l'achat de papiers recyclés, notamment pour les enveloppes et le papier blanc A4, afin de se conformer à l'article 79 de la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Afin de répondre aux besoins, les prestations seront réparties en 3 lots. Pour chaque lot, l'accord-cadre issu de cette consultation sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit au maximum 3 fois par périodes successives d'un an (soit une durée maximum de 4 ans, reconductions comprises).

Les montants minimum et maximum par lot, pour la période initiale et chaque éventuelle période de reconduction, seront les suivants :

<b>Lots</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant minimum en euros H.T.</b>	<b>Montant maximum en euros H.T.</b>
1	Papier à entête et enveloppes avec prestations d'impressions	1 500	15 000
2	Papier pour photocopieurs et imprimantes	15 000	35 000
3	Papier spécifique pour l'Atelier de Reprographie	3 000	15 000

Le montant prévisionnel de la consultation (tous lots confondus) s'élève à 19 500 € H.T. minimum et 65 000 € H.T. maximum pour la période initiale et chaque éventuelle période de reconduction.

Le montant prévisionnel maximum des commandes pour la durée totale de l'accord-cadre, tous lots

confondus et reconductions comprises, s'élève à 260 000 € H.T.

- **relancer**, en cas d'infructuosité d'un ou de plusieurs lots, la consultation selon les modalités prévues par l'Ordonnance et le Décret précités ;

- **signer** pour chaque lot, l'accord-cadre afférent ainsi que tous les documents utiles à l'aboutissement de celui-ci ;

- **signer**, dans le cadre de son exécution, les bons de commande ainsi que les décisions de reconduire ou non l'accord-cadre pour chaque lot (dans les conditions prévues par les documents constitutifs de l'accord-cadre).

**Et dit que** les dépenses correspondantes seront imputées comme suit :

Lot 1 : Papier à entête et enveloppes avec prestations d'impressions	Budget Départemental	Vue Logistique Chapitre 930 202 – Article 6236
	Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses	Article 6236
	Budget annexe du Parc Départemental	Article 6236
Lot 2 : Papier pour photocopieurs et imprimantes	Budget Départemental	Vue Logistique Chapitre 930 202 – Article 6064
	Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses	Article 6064
	Budget annexe du Parc Départemental	Article 6064
Lot 3 : Papier spécifique pour l'Atelier de Reprographie	Budget Départemental	Vue Logistique Chapitre 930 202 – Article 6064

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 Juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**DEPLACEMENTS A L'EXTERIEUR DU DEPARTEMENT**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement engagés par Mme BUNLON Marie-Christine (frais kilométriques, billets de train, tickets de parking et de péage) pour les journées du 24 février et 9 mars 2017.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**



**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- approuve la désignation de Mme Hélène FAIVRE en tant que représentante de Dorsal (\*) au Conseil d'Administration de la SPL Nouvelle Aquitaine THD,

- désigne pour siéger au Conseil d'Administration de l'EPF Nouvelle-Aquitaine :

Titulaire : **M. Thierry GAILLARD**

Suppléant : **M. Jean-Luc LEGER**

- approuve la désignation de M. Thierry GAILLARD en tant que représentant du Département à la Commission consultative d'élaboration et de suivi, constituée par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets.

(\*) désignation effectuée par le Département de la Creuse conformément à la demande de Dorsal en date du 2 juin 2017

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**DEMATERIALISATION DE LA CHAINE COMPTABLE  
MISSION D'ACCOMPAGNEMENT**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- se prononce favorablement sur la mission d'accompagnement proposée et autorise la Présidente à signer, au nom du Département, la convention à intervenir avec la DDFIP et la Mission de Conseil aux Décideurs Publics de la Nouvelle-Aquitaine (annexée à la présente délibération).

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**ADHESION A L'ASSOCIATION T.G.V. GRAND CENTRE AUVERGNE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- décide d'adhérer à l'association T.G.V. Grand Centre Auvergne au titre de l'année 2017 pour un montant de 500 €,

- dit que la somme nécessaire sera imputée sur le budget départemental, chapitre 930-202 article 6281.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**REPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE 2017  
CANTONS D'AUBUSSON, BOURGANEUF, GOUZON, GUERET 1, SAINT-VAURY ET  
FELLETIN**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- décide, suite à la dissolution de l'association « Les Artistes de la Rozeille », de rapporter la délibération N°CP2017-06/1/6 du 2 juin 2017 en ce qu'elle concerne l'aide de 200 € attribuée à cette association " ;

- décide d'attribuer les subventions pour un montant de 54 000 € comme suit :

**CANTON D'AUBUSSON**

Chapitre 932.8 article 6574 : Autres services périscolaires et annexes

Coopérative Scolaire de l'école de Néoux.....	200 €
Association des parents d'élèves "Les Fripouilles".....	200 €

Chapitre 933.11 article 6574 : Activités artistiques et action culturelle

Air Mémorial Creusois.....	200 €
Les Nuits noires.....	600 €
Les Amis de l'Orgue d'Aubusson.....	250 €
Espace du Docteur Jamot.....	300 €
Amicale de St Marc-à-Frongier Loisirs.....	200 €
Comité des fêtes de Blessac.....	200 €
Comité des fêtes de Bosroger.....	200 €
Comité des fêtes de Lupersat.....	200 €
Comité des fêtes de Néoux.....	200 €
Association Le Colbert-Cinéma Aubusson.....	400 €
Compagnie "Fée d'hiver" Aubusson.....	600 €
Association LEA Champagnat.....	100 €
Amicale Laïque – Section Mission du Centenaire.....	200 €

Chapitre 933.2 article 6574 : Sports

Foyer Rural Bellegarde.....	400 €
Club de Tir Aubussonnais.....	500 €
Entente Athlétique Aubussonnaise.....	300 €
Entente Football Club Aubussonnaise.....	600 €
Vélo Club Aubussonnais.....	600 €
Judo en Marche.....	600 €
Club de Plongée Sud Creusois.....	200 €
Rugby Club Aubussonnais.....	600 €
Office Municipal des Sports Aubusson.....	200 €
Pêche à la carpe Aubusson.....	200 €
Association Gymnastique Volontaire St-Maixant.....	300 €
Cercle Cycliste Mainsat Evaux.....	600 €
Aubusson Felletin Basket Club.....	600 €

Pétanque Aubussonnaise.....	300 €
Canoë Club Aubussonnais.....	350 €
La Gaule Aubussonnaise.....	250 €
Tennis Club Aubusson.....	250 €
Amicale Laïque Section Judo.....	350 €
Sporting Club Champagnat.....	250 €
Entente Sportive Mainsat Sannat.....	250 €
Association Sports et Loisirs Champagnat.....	600 €
Sportez vous Bien Bellegarde.....	150 €
Bridge Club Aubussonnais.....	100 €
Association "Bonjour la Forme" St-Sulpice-les-Champs.....	150 €
Association Sportive et Culturelle Mayotte Creuse.....	100 €
<u>Chapitre 935.8 article 6574 : Autres interventions sociales</u>	
Club La Sérénité - Génération Mouvement Aînés ruraux.....	200 €
Anciens Combattants Mainsat La-Serre-Bussière-Vieille.....	100 €
Amicale mainsatoise des aînés ruraux.....	200 €
Le Souvenir Français.....	150 €
La joie de vivre ensemble – Club des aînés d'Aubusson.....	200 €
FNACA Aubusson.....	200 €
Association AGIR.....	550 €
Protection Civile de la Creuse Mainsat.....	150 €
Association Parenthèses Aubusson.....	200 €
Association "Les Restos du Cœur" Antenne d'Aubusson.....	200 €
Association Horizon Jeune – FJT Aubusson.....	200 €
Association "Libre Cours".....	300 €
Association Quartier St Jean Aubusson.....	100 €
Amicale des anciens sapeurs-pompiers d'Aubusson.....	100 €
Association "De Pierre et d'Eau".....	100 €
<u>Chapitre 939.28 article 6574 : Agriculture et Pêche autres</u>	
ACCA Aubusson.....	250 €
GVA de Bellegarde.....	200 €
ACCA St-Silvain-Bellegarde.....	150 €
Total	16 400 €

## **CANTON DE BOURGANEUF**

### Chapitre 933.11 article 6574 : Activités artistiques et action culturelle

Comité des Fêtes de St-Dizier-Leyrenne.....	500 €
Association "Rencontres Franco-Britanniques".....	250 €
Association "Amis Tairial".....	150 €
Club des Amis de Saint-Moreil.....	150 €
Association "Les Voix du Thaurion".....	200 €
Association RHAPSOLISZT.....	150 €
Association franco-espagnole.....	150 €

### Chapitre 933.12 article 6574 : Patrimoine

Association "St-Moreil Patrimoine".....	150 €
---	-------

### Chapitre 933.2 article 6574 : Sports

Leyrenne Athlétique Club.....	500 €
Comité d'organisation du Championnat national cycliste des élus et anciens élus.....	1 500 €
Union Sportive des Clubs de Bourgneuf.....	700 €
Association "Team Enduro XTREAM".....	150 €
Association Culturelle Sportive et de Loisirs de St-Pardoux-Morterolles.....	250 €
Tennis Club de la Leyrenne.....	500 €
Association des Ecuries du Thaurion.....	500 €
Tennis Club de Bourgneuf.....	500 €
Avenir Cycliste de Bourgneuf.....	500 €
Bourgneuf Creuse Handball.....	500 €

Association Sportive du Top Spin Club de Bourgneuf.....	400 €
<u>Chapitre 935.8 article 6574 : Autres interventions sociales</u>	
Club des Aînés Ruraux "Les Roches de Mazuras".....	250 €
Club Amitié des Aînés Ruraux de Bourgneuf.....	300 €
UNRPA de Bourgneuf.....	150 €
Club du 3ème Age "Les Jonquilles" de St-Pardoux-Mortierolles.....	250 €
<u>Chapitre 939.28 article 6574 : Agriculture et Pêche autres</u>	
Association "Jeunes Agriculteurs du canton de Bourgneuf".....	150 €
ACCA de St-Pardoux-Mortierolles.....	250 €
ACCA de Saint-Moreil.....	250 €
<u>Chapitre 939.3 article 6574 : Industrie, commerce et artisanat</u>	
Club Entrepreneurs Bourgneuf.....	500 €
Union des Commerçants et Artisans de Bourgneuf.....	500 €
.....	
Total	10 300 €

## **CANTON DE FELLETIN**

### Chapitre 933.11 article 6574 : Activités artistiques et action culturelle

Association "Les Portes du Monde".....	200 €
--	-------

## **CANTON DE GOUZON**

### Chapitre 930.23 article 6574 : Information Communication Publicité

Comité de Jumelage Gouzon/Alcantera de Xuquer.....	200 €
--	-------

### Chapitre 932.8 article 6574 : Autres services périscolaires et annexes

OCCE Coopérative Scolaire de Chénérailles.....	250 €
--	-------

Association "Les Amis de l'Ecole".....	250 €
--	-------

Coopérative Scolaire de l'Ecole Primaire de Parsac.....	250 €
---	-------

Les Amis de l'Ecole RPI Peyrat St-Chabrais.....	250 €
---	-------

Ecole de Pionnat.....	250 €
-----------------------	-------

Coopérative Scolaire de l'Ecole de Fourneaux.....	250 €
---	-------

### Chapitre 933.11 article 6574 : Activités artistiques et action culturelle

Lo Danseur de Jean do Boueix.....	750 €
-----------------------------------	-------

Blaudeix Amitié.....	200 €
----------------------	-------

Comité des Fêtes et des Loisirs de Chénérailles.....	150 €
--	-------

Loisirs de Vigeville.....	300 €
---------------------------	-------

Comité des Fêtes de Cressat.....	300 €
----------------------------------	-------

Comité des Fêtes de Gouzon.....	250 €
---------------------------------	-------

Association MO DI L' TEIMPS.....	250 €
----------------------------------	-------

Club des Jeunes de Ladapeyre.....	600 €
-----------------------------------	-------

Comité des Fêtes et Animations de Lavaveix-les-Mines.....	200 €
---	-------

Alliance Creusoise.....	250 €
-------------------------	-------

Association SIN CAUSAUVAN.....	150 €
--------------------------------	-------

Association "Marie Ch@ux Les Cœurs".....	200 €
--	-------

Les Mille et Une Créations.....	200 €
---------------------------------	-------

Foyer Rural de St-Chabrais.....	200 €
---------------------------------	-------

De la Tour de Bois au Donjon de Pierre.....	200 €
---	-------

Comité des Fêtes de St-Julien-le-Châtel.....	200 €
--	-------

Association APROART.....	200 €
--------------------------	-------

Association SCRAP ET COMPAGNIE.....	100 €
-------------------------------------	-------

Comité des Fêtes de St-Médard-la-Rochette.....	200 €
--	-------

Association "Route Haute Marche Basse Lisse et Pierre d'Aubusson".....	150 €
--	-------

Saint-Pardoux Loisirs.....	200 €
----------------------------	-------

### Chapitre 933.2 article 6574 : Sports

Judo en Marche.....	150 €
---------------------	-------

Cercle Cycliste Mainsat-Evaux.....	300 €
------------------------------------	-------

Ecole de Pêche de la Petite Creuse.....	150 €
---	-------

Association "La Brande des Tailles".....	200 €
--	-------

Association Kadanse.....	200 €
Association Communale de Pêche des Etangs de Chénérailles.....	200 €
Club Omnisport de Chénérailles.....	400 €
Cressat Gym.....	100 €
APPCD de Domeyrot.....	300 €
Association Foot Génération 2000.....	500 €
Vélo Club de Gouzon.....	550 €
Initiative Rando Pays de Gouzon.....	150 €
Entente Sportive Basket St-Sylvain/Gouzon.....	150 €
AAPPMA La Gaule Gouzonnaise.....	200 €
Association Gouz'On Court.....	100 €
A.S. Jarnages.....	400 €
Les Galops de l'Amitié.....	200 €
Football Club de Lavaveix-les-Mines.....	200 €
AAPPMA de Lavaveix-les-Mines.....	150 €
U.S. Parsac.....	900 €
Gym Bien Etre Gouzonnaise.....	200 €
Solex Team.....	200 €
Association Sportive du Collège de Parsac.....	150 €
Etoile Cycliste Peyrat 23.....	300 €
CA Peyratois Foot.....	200 €
St-Caprais Gym.....	200 €
Comité d'Organisation du Tour de la Creuse.....	200 €
Amicale Creusoise des Véhicules d'Epoque.....	150 €
Les Complices de l'Attelage.....	150 €
<u>Chapitre 933.3 article 6574 : Jeunesse et Loisirs</u>	
Les Petits Loups de Vigeville.....	200 €
<u>Chapitre 935.8 article 6574 : Autres interventions sociales</u>	
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chénérailles.....	200 €
Club des aînés "Les 3 Chênes".....	200 €
FNACA Gouzon-Jarnages.....	200 €
Club des Aînés de Gouzon.....	250 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gouzon.....	200 €
Les VIP du Cœur .....	600 €
Association "Envol en Soi".....	150 €
Club des Aînés "Lo Rio du Verger".....	200 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Peyrat.....	200 €
Les Aînés Ruraux Sourire d'Automne.....	100 €
Club Inter Ages.....	200 €
Club des Aînés "Les 2 Clochers".....	200 €
Anciens Combattants de St-Dizier-la-Tour.....	100 €
<u>Chapitre 939.28 article 6574 : Agriculture et Pêche autres</u>	
ACCA de Pierrefitte.....	100 €
<u>Chapitre 939.4 article 6574 : Développement touristique</u>	
Syndicat d'Initiative de Chénérailles.....	300 €
Office de Tourisme du Carrefour des 4 Provinces.....	200 €
Total	17 800 €

## **CANTON DE GUERET 1**

### Chapitre 932.8 article 6574 : Autres services périscolaires et annexes

Coopérative scolaire des écoles de Saint-Laurent.....	300 €
Coopérative scolaire des écoles de La Saunière.....	300 €

### Chapitre 933.11 article 6574 : Activités artistiques et action culturelle

Association "Les Journées Saint-Laurentaises".....	300 €
Comité des Loisirs de Savennes.....	300 €
Comité des Fêtes de Sainte-Feyre.....	1 000 €

Confrérie des Chevaliers du Boudin Noir.....	200 €
Sainte-Feyre Animations.....	300 €
Association "O Fil Dé Z'Arts".....	200 €
<u>Chapitre 933.2 article 6574 : Sports</u>	
Rapid Football Club Sainte-Feyre.....	300 €
Association "Savennes Jump Endurance".....	150 €
Fond Club Colombophile Marchois.....	150 €
Aéroclub de Guéret Saint-Laurent.....	200 €
AEL Guéret Section Tennis de Table.....	200 €
Association PEPS 23.....	150 €
Société de Tir Sportif de Guéret.....	150 €
<u>Chapitre 933.3 article 6574 : Jeunesse et Loisirs</u>	
F.R.J.E.P. de Saint-Laurent.....	300 €
<u>Chapitre 935.8 article 6574 : Autres interventions sociales</u>	
Association OASIS.....	200 €
Amicale des Personnels de la Maison d'arrêt de Guéret.....	100 €
<b>Total</b>	<b>4 800 €</b>

## **CANTON DE SAINT-VAURY**

<u>Chapitre 933.11 article 6574 : Activités artistiques et action culturelle</u>	
Les Amis de Jouillat.....	300 €
Comité des Fêtes de Jouillat.....	300 €
Ateliers Vie aux Coudercs.....	400 €
Club d'Orthographe en Marche.....	300 €
Association "Anes-Aniers-Amis de Glénic".....	300 €
Comité des Fêtes de La Brionne.....	300 €
<u>Chapitre 933.2 article 6574 : Sports</u>	
Société de Tir sportif de Guéret.....	300 €
Les Petits Pieds du Brionnais.....	400 €
Association Sportive de St-Sulpice-le-Guérétois.....	1 500 €
<u>Chapitre 935.8 article 6574 : Autres interventions sociales</u>	
Les Cabochards du Cœur.....	100 €
<u>Chapitre 939.3 article 6574 : Industrie, Commerce et Artisanat</u>	
Comité de Foire artisanale et commerciale.....	500 €
<b>Total</b>	<b>4 700 €</b>

- autorise la Présidente du Conseil Départemental à procéder au versement de ces subventions.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**



# **CP-RESSOURCES HUMAINES**



**INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPEES**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- décide d'accorder une aide financière de 1 640,34 € à un agent du Conseil Départemental reconnu travailleur handicapé pour financer l'acquisition de ses prothèses auditives ;
- autorise Mme la Présidente du Conseil Départemental à solliciter une aide d'un montant équivalent auprès du FIPHFP et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier ;
- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget Départemental :

\* en dépense, au Chapitre 935.8 – Article 6 518

\* en recette, au Chapitre 930.202 – Article 7 588.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**



**CP-INSERTION, LOGEMENT, HANDICAP,  
FAMILLE, ENFANCE**



**DISPOSITIF "ACCUEIL, EDUCATION ET TERRITOIRE" 2017**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- décide d'accorder les subventions sollicitées dans le cadre du dispositif « ANIMATION, EDUCATION, ET TERRITOIRES » conformément au tableau ci-annexé ;

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental au chapitre 933-3 ; **article 65746** (jeunesse).

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

## SUBVENTIONS 2017 MULTIACCUEILS, HALTES-GARDERIES ET MICROCRÈCHES



## La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'autoriser le versement des subventions aux structures Multiaccueils, Haltes-Garderies et Microcrèches selon le détail suivant :

<b>MULTIACCUEILS ET HALTES-GARDERIES</b>		
<b>Structures</b>	<b>Nombre de places</b>	<b>Subvention (€)</b>
Multiaccueil du Centre Hospitalier Spécialisé « La Valette » La Valette 23220 ST VAURY	40	16 000 €
Multiaccueil de Com d'Agglo Grand GUERET 9, avenue Charles De Gaulle 23000 GUERET	82	32 800 €
Multiaccueil « Les P'tits Filous » Rue Rantière 23110 EVAUX LES BAINS	15	6 000 €
Multiaccueil - Association « Tom Pousse » Place de la Fontaine 23340 FAUX LA MONTAGNE	12	4 800 €
Multiaccueil « Les Bambis » Rue de la Ribière 23170 CHAMBON sur VOUEIZE	12	4 800 €
Multiaccueil d'Aubusson Com Com Creuse Grand Sud	20	8 000 €



23200 AUBUSSON			
Multiaccueil « Les Pitchounets » 10, Les Tourterelles – Rue Joliot Curie	18		7 200 €
23300 LA SOUTERRAINE			
Multiaccueil « Pomme d’amour » Mairie	12		4 800 €
23400 BOURGANEUF			
Multiaccueil - Association Familiale Rurale de la Haute Vienne- 31, avenue Carnot 87470 PEYRAT LE CHATEAU	11		4 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>222</b>		<b>88 800 €</b>
<b>MICROCRECHES</b>			
<b>Structures</b>	<b>Nombre de place</b>	<b>Nombre de mois d’ouverture</b>	<b>Subventions</b>
Microcrèche de Gouzon Communauté de communes du Pays de Boussac, du Carrefour des 4 Provinces et d’Evau les Bains Le Montet 23600 BOUSSAC- BOURG	10	12 mois	4 000 €
Microcrèche « Crèch-endo » Communauté de communes du Pays de Boussac, du Carrefour des 4 Provinces et d’Evau les Bains Le Montet 23600 BOUSSAC- BOURG	10	12 mois	4 000 €
Microcrèche de Champagnat Association CAP Grandir 7, rue de la Marche 23190 CHAMPAGNAT	10	12 mois	4 000 €
Microcrèche « L’île aux enfants » Communauté de communes des Monts et Vallées Ouest-Creuse 1 rue de l’Hermitage – BP 46 23300 LA SOUTERRAINE	10	12 mois	4 000 €
Microcrèche de St Fiel	10	12 mois	4 000 €

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret 9, avenue Charles de Gaulle 23 000 GUERET			
Microcrèche itinérante « Les Petits Ciatons » Communauté de communes CIATE, Bourganuef Royère de Vassivière Route de la Souterraine – BP 27 23 400 MASBARAUD-MERIGNAT	6	12 mois	2 400€
Microcrèche « La grange des Ciatons » Communauté de communes CIATE, Bourganuef Royère de Vassivière Route de la Souterraine – BP 27 23 400 MASBARAUD-MERIGNAT	10	12 mois	4 000 €
Microcrèche « Louloucrèche » Communauté de communes Porte de la Creuse en Marche 1, rue des Violettes 23 350 GENOUILLAC	10	12 mois	4 000€
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>		<b>30 400 €</b>
<b>HALTE-GARDERIE</b>			
<b>Structures</b>	<b>Nombre de place</b>	<b>Nombre de mois d'ouverture</b>	<b>Subventions</b>
Halte-garderie « Louloubus » Communauté de communes Porte de la Creuse en Marche 1, rue des Violettes 23 350 GENOUILLAC	8	12 mois	3 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>		<b>3 200€</b>

- décide d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention et les avenants aux conventions liant le Conseil Départemental et ces différentes structures (selon les modèles ci-annexés) ;  
- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental chapitre 934.1 Art. 657416 et Art. 657417.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*  
*Visa du 19 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**SUBVENTION 2017 / MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- autorise le versement des subventions aux structures « Maisons d'Assistants Maternels » de Bellegarde en Marche, de Felletin, de Royère de Vassivière, de Le Grand Bourg, de Flayat, de Gentioux Pigerolles, de Bonnat et de Guéret au titre de l'année 2017, pour un montant total de 17 833 €.

Le détail des subventions accordées est le suivant :

Maison d'Assistants Maternelles de Bellegarde en Marche : subvention de 2 400 €.

Maison d'Assistants Maternelles de Felletin: subvention de 2 400 €.

Maison d'Assistants Maternelles de Royère de Vassivière: subvention de 2 400 €.

Maison d'Assistants Maternelles du Grand Bourg: subvention de 2 400 €.

Maison d'Assistants Maternelles de Flayat : subvention de 1 400 €.

Maison d'Assistants Maternelles de Gentioux-Pigerolles : subvention de 2 400 €.

Maison d'Assistants Maternelles de Bonnat : subvention exceptionnelle de 2 033 €.

Maison d'Assistants Maternelles de Guéret : subvention de 2 400 €.

- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions et avenants (modèles ci-joints) liant le Conseil Départemental à ces structures ;

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental chapitre 934.1 articles 657416 et 6573417.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE DE PLANIFICATION ET  
D'ÉDUCATION FAMILIALE (CPEF) DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE  
ET LE CENTRE GRATUIT D'INFORMATION, DE DÉPISTAGE ET DE DIAGNOSTIC  
DES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (CEGIDD) DU CENTRE  
HOSPITALIER DE GUÉRET**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention ci-annexée liant le Conseil Départemental au Centre Hospitalier de Guéret

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**VENTE D'UN PAVILLON HLM CREUSALIS**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- donne un avis favorable à la vente du pavillon H.L.M, propriété de l'OPH CREUSALIS, situé au n°2 – 4,lotissement Marcel Jallot à BLESSAC;

- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement du dossier.

**Adopté : 19 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

M. Patrice MORANCAIS, Président de Creusalis, n'a pas pris part au vote

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**OPH CREUSALIS - DEMANDE D'AFFECTION DE LA GARANTIE  
DEPARTEMENTALE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- décide :

Article 1 : L'assemblée délibérante du Département de la Creuse accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 644 591 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°63563 constitué de 4 lignes du Prêt.

Ledit Contrat qui est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération, est destiné au financement d'une opération de construction de 6 logements situés Rue de Faulette – Champegaud à GUERET.

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : La Présidente du Conseil Départemental est autorisée à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

**Adopté : 19 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

M. Patrice MORANCAIS, Président de Creusalis, n'a pas pris part au vote

*Contrôle de légalité*  
*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**



**PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION / PROGRAMME DÉPARTEMENTAL  
POUR L'INSERTION 2017**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- valide la programmation au titre des opérations FSE, selon le tableau annexé,

- valide l'attribution des subventions suivantes au titre du Programme Départemental pour l'Insertion 2017 et décide d'attribuer aux partenaires du PDI ces subventions pour un montant de 273 121 €, imputé sur le budget départemental au chapitre 935.6 :

**48 700 € au chapitre 935 61 (insertion sociale) article 65 888**

48 000€ pour les centres sociaux dont :

- 12 000€ au centre social AGIR,
- 12 000€ au centre social Agora,
- 12 000€ au centre social MJC de La Souterraine,
- 12 000€ au centre social Clé de contact.

700€ au Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles - antenne de la Creuse pour l'action « Guéret Actives ».

**100 000€ au chapitre 935 63 (logement) article 65 888 :**

100 000€ pour les Foyers de Jeunes Travailleurs dont :

- 50 000€ à la Fédération des Œuvres Laïques de la Creuse pour les Foyers de Jeunes Travailleurs de Guéret,
- 25 000€ au Foyer de Jeunes Travailleurs de La Souterraine,
- 25 000€ à Horizon Jeunes pour le Foyer de Jeunes Travailleurs d'Aubusson.

**124 421 € au chapitre 935 64 (insertion professionnelle) article 65 888**

Dont 29 521€ pour les actions cofinancées par le FSE :

- 20 818€ maximum à FACE Limousin pour l'action « Passerelle vers l'entreprise »
- 5 600€ maximum au réseau creusois des SIAE pour l'action « ESS/IAE »
- 3 103€ maximum à l'ADAPEI pour l'action « ESS/IAE »

Dont 54 000€ pour la Mission Locale

Dont 40 900€ pour la Mutualité Sociale Agricole

- valide l'attribution des subventions suivantes, au titre de la Politique Enfance, Famille, Jeunesse en lien avec le Contrat de Ville, pour un montant de **4 700€** au chapitre 9351 article 6588 :

- 600 € pour l'UFOLEP (action animation mère-enfant et UFO-Street)
- 1 000€ pour Musique(s) en Marche (Scarabées de l'Albatros)
- 1 600€ pour Une clé de la Réussite (Coup de pouce Clé et Langage / Acteurs et citoyen de son territoire)
- 1 500 € pour la Caisse des Ecoles de Guéret (Programme de réussite éducative)

- valide la convention de coopération et d'agrément avec la Mutualité Sociale Agricole pour l'accompagnement des exploitants agricoles telle qu'annexée à la présente délibération,

- autorise la Présidente à signer :

- les conventions au titre du FSE, conformément au modèle validé par la commission permanente du 20 novembre 2015 ;
- les conventions au titre du Programme Départemental pour l'Insertion et les avenants à intervenir, conformément au modèle validé par l'assemblée plénière du 24 mai 2016 ;
- la convention de coopération et d'agrément avec la Mutualité Sociale Agricole pour l'accompagnement des exploitants agricoles telle qu'annexée à la présente délibération .

- autorise la Présidente à engager les crédits communautaires sur la période du 1er novembre 2016 au 31 décembre 2017 conformément au tableau ci-annexé, crédits imputés sur le budget départemental au chapitre 935 61 (1) 65 888 pour l'action « Lever les freins linguistiques ».

- autorise la Présidente à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

Mission	Locale	-	adopté	:	19	voix	pour	-	0	contre	-	0	abstention
M.	Eric		JEANSANNETAS			n'a	pas		pris		part	au	vote

pour l'ensemble des autres propositions

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**PROJET DE DEMARCHE PLURIDISCIPLINAIRE EN ACTE AU SERVICE DE LA  
PERSONNE VULNERABLE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la  
Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- Décide d'accorder à l'association «**PREFASS LIMOUSIN** », la subvention de **3 000 €** sollicitée dans le cadre du schéma territorial de services aux familles.

*Cette dépense sera imputée au chapitre 935.1 article 65888 au titre des actions collectives de prévention.*

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2017  
RÉSEAU BULLE 23**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- décide de l'attribution d'une d'aide de 1 000 euros à l'antenne RESEAU BULLE 23, afin de permettre l'acquisition du matériel nécessaire pour la motricité et l'habileté faciale ;
- dit que cette dépense sera imputée au chapitre 935.1, article 65888.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**CP-EDUCATION, COLLÈGES, SPORTS,  
PATRIMOINE, CULTURE**



**ALLOCATIONS CANTINE POUR LES ELEVES DE PRIMAIRE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- décide d'attribuer 7 allocations cantine pour un montant total de **424 €** dont la liste des bénéficiaires est annexée à la présente délibération ;

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental 2017, chapitre 935.8 – article 651.35.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 19 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**AIDE A LA RESTAURATION SCOLAIRE DES COLLEGIENS - ANNEE SCOLAIRE  
2016/2017**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- décide, dans le cadre du règlement départemental d'aide à la restauration scolaire des collégiens, d'accorder au titre de l'année scolaire 2016/2017, une aide d'un montant de 144 € conformément au tableau annexé à la présente délibération.

- dit que la somme nécessaire sera imputée sur le Budget Départemental au Chapitre 935.8 – Article 65131.

**Adopté : 0 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**



**CLASSES DE MER, DE NEIGE, D'INITIATION ARTISTIQUE ET SEJOURS A  
L'ETRANGER**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'attribuer des aides au titre des classes de découverte, d'initiation artistique et voyages scolaires à l'étranger, conformément au tableau annexé à la présente délibération, pour un montant total maximum de **3 906,10 €** ;

et dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental 2017 chapitre 932.8 article 657387 et chapitre 932.8 article 657461.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**COLLÈGE AU PATRIMOINE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- décide d'accorder l'aide suivante au titre du dispositif « Collège au Patrimoine » :

<b>Etablissement</b>	<b>Classe</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date de visite</b>	<b>Montant</b>
Collège G. Nigremont - CROCQ	5ème	25	Musée de la tapisserie - AUBUSSON	13/06/2017	155 €

- dit que la somme nécessaire sera imputée sur le Budget Départemental 2017 – Chapitre 932.21 – Article 657381.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**PROJET CHORALE DEPARTEMENTALE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- décide d'attribuer au collège de Boussac une subvention de **961 €** pour le projet « chorale départementale » ;

- dit que la somme nécessaire sera imputée sur le Budget départemental 2017 chapitre 932.21 article 657385.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**FONDS DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'HEBERGEMENT (FDSH) - COLLEGES  
DE SAINT-VAURY, PARSAC ET DE CHAMBON-SUR-VOUEIZE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- décide d'accorder, aux collèges de SAINT-VAURY, PARSAC et de CHAMBON-SUR-VOUEIZE, dans le cadre du Fonds Départemental des Services d'Hébergement, les subventions suivantes :

<b>Collège</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant subventionnable (€)</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant subvention en (€)</b>
Collège Louis Durand de SAINT-VAURY	Réparation lave-vaisselle	2 375,76 €	30 %	<b>713 €</b>
Collège Octave Gachon de PARSAC	Achat d'un bar à salades	1 322,82 €	50 %	<b>661 €</b>
Collège Jean Zay de CHAMBON/VOUEIZE	Réparation armoire frigorifique	1 391,51 €	30 %	<b>417 €</b>

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental 2017, chapitre 932-21 article 6573812.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**CONCESSION DE LOGEMENT - COLLÈGE D'AUZANCES  
CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE (COP)**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- décide de donner son accord concernant le renouvellement des occupations de logement à titre précaire proposé par Madame la Principale du **collège Jean Beaufret d'AUZANCES**, au profit de :  
**Madame Laétitia AUZEL et Monsieur Michel CAILLIEZ ;**

- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions d'occupation précaire de logement correspondantes, annexées à la présente délibération.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**SECTIONS SPORTIVES EN COLLÈGES**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- décide d'approuver l'avenant (annexé à la présente délibération) à la convention de partenariat, relative à la section sportive du collège d'Aubusson (basket-ball) ;
- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer ce document.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- Décide d'accorder au titre de la mise aux normes des installations sportives, les subventions suivantes :
  - 2 788,50 € maximum à la commune de Gouzon pour des travaux de réaménagement de deux terrains de football ;
  - 1 005,50 € maximum à la commune de Boussac pour la pose de filets de clôture (pare-ballons) au stade municipal ;
  - 483,14 € maximum au Syndicat Intercommunal Partenaire du collège de Châtelus-Malvaleix pour des travaux de réfection des douches et de sécurisation de l'accès au gymnase ;
  - 316,02 € maximum à la commune de Lépaud pour des travaux de rénovation des vestiaires du stade municipal ;
  - 392,50 € maximum à la commune de Bénévent L'Abbaye pour le remplacement du tableau d'affichage des scores et du pupitre du gymnase municipal ;
  - 5 000,00 € maximum à la commune d'Evaux-les-Bains pour des travaux de réaménagement d'un terrain extérieur à proximité du stade municipal (création d'un terrain de Padel)
  
- Décide d'annuler la subvention de 8 100 € à la commune de Crocq pour des travaux d'installation d'un système de chauffage et de renforcement de l'isolation au gymnase municipal (décision initiale de la Commission Permanente du 19 avril 2013), le projet étant abandonné.
- Autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers ;
- Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental chapitre 913.2 article 2041428.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**POLITIQUE "SPORTS ET LOISIRS DE NATURE" - BOUCLES LOCALES À VÉLO  
(CONVENTIONS)**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- d'adopter le modèle de convention « type » concernant le déploiement des « boucles locales », ci-annexé ;
- d'adopter la convention spécifique pour le secteur de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, ci-annexée
- **d'autoriser la Présidente à signer les conventions à intervenir..**

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**



**AIDE À LA PUBLICATION D'OUVRAGES**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 2 500 € à Centre France Livres, pour la réédition de l'ouvrage « Jeantou, le maçon creusois » de Georges Nigremont ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la présente décision ;

et dit que la dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 933.11, article 657 454.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**PUBLICATION 2017  
"MÉMOIRE DE 3 DÉPORTÉS CREUSOIS"**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- décide de fixer le prix de vente du fascicule sur la « Mémoire de 3 déportés creusois » publié dans la ligne éditoriale « Chemin faisant » à 5 € l'unité ;

- dit que les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 933.12, article 7088

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**PLAN DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE - AIDE  
A LA CREATION D'EMPLOI STATUTAIRE EN BIBLIOTHEQUE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

◆ d'accorder la subvention suivante :

- **15 000 €** maximum à la Communauté d'Agglomération du Grand-Guéret pour le soutien au poste d'animateur du réseau intercommunal de bibliothèques (3ème et dernière année), soit 50 % d'une dépense plafonnée à 30 000 €.

◆ dit que cette somme sera imputée au chapitre 933.13, article 6573411 du budget départemental.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**PLAN DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE -  
DÉPLACEMENT DES ÉCOLES VERS UNE BIBLIOTHÈQUE PROFESSIONNELLE,  
MANIFESTATIONS AUTOUR DU LIVRE, DE LA LECTURE ET DES ARTS DU RÉCIT**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

\* d'accorder à la commune de La Nouaille, une aide d'un montant de 210 € pour les déplacements de l'école vers la médiathèque intercommunale de Felletin, au titre de l'année scolaire 2016-2017 ;

\* d'accorder à la commune de Nouhant, une aide d'un montant de 140 € pour les déplacements de l'école vers la médiathèque intercommunale de Chambon-S/Voueize, au titre de l'année scolaire 2016-2017 ;

\* d'accorder à la commune de Genouillac, une aide d'un montant de 100 € pour le spectacle de contes creusois et chansons traditionnelles en patois, le 30 juin après-midi, avec Jean-Claude Bray et René Bourdet.

\* d'imputer ces dépenses au Chapitre 933.13, Articles 6573416 et 6573412.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES FONCTION 3 CULTURE : DOSSIERS  
AJOURNÉS**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'attribuer les subventions départementales relevant de la fonction 3 «Culture» conformément au tableau ci-dessous :

<b>Bénéficiaire et objet</b>	<b>Montant de subvention</b>
<b>Oc and Oil à Crozant</b> Edition 2017 du festival de «La Pente douce»	<b>1 000 €</b>
<b>P'art si P'art la à Guéret</b> Fonctionnement – année 2017	<b>23 000 €</b>

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Dit que les crédits nécessaires au versement de ces subventions, seront imputés sur le chapitre 933.1 article 657 4 du budget départemental.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**



# **CP-DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AGRICULTURE, SERVICES, TOURISME**





## POLITIQUE TERRITORIALE



## La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide :

o d'accorder les subventions suivantes :

**Contrat de Cohésion Territoriale 2015-2017 du Pays Combraille en Marche****· Action 69 - Programmer le projet artistique et culturel du site de La Naute**

Maître d'ouvrage bénéficiaire	Intitulé de l'action	Montant de la dépense éligible	Taux d'aide du Département	Montant maximum de l'aide départementale
Association Naut'Active	<b>Projet artistique et culturel 2017 du site de La Naute</b>	84 700, 00 € TTC	9,45 %	<b>8 000,00 €</b>

**Contrat de Cohésion Territoriale 2015-2017 du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin****· Action 26.1 - Médias locaux : développement d'un média audiovisuel**

Maître d'ouvrage bénéficiaire	Intitulé de l'action	Montant de la dépense éligible	Taux d'aide du Département	Montant maximum de l'aide départementale
Association Télé Millevaches	<b>Programme d'actions et d'animations 2017 (fonctionnement)</b>	59 750,00 € TTC	7,03 %	<b>4 200,00 €</b>

o de porter la date d'achèvement des travaux relatifs à la réalisation du projet de développement du parc animalier des Monts de Guéret au 31 décembre 2016,

o de modifier en conséquence l'article 6 de l'arrêté du 28 septembre 2010 portant attribution de subvention à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour le projet de développement du Parc Animalier des Monts de Guéret.

- Autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions,

- Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental au Chapitre 939.1, Article 657 446.

**Adopté : 19 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**DISSOLUTION DE LA SEM MAISON DU LIMOUSIN ET ADHESION A L'ASSOCIATION  
MAISON DE LA NOUVELLE AQUITAINE A PARIS**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- donne son accord sur la dissolution de la SEM Maison du Limousin et mandate M. Nicolas SIMONNET pour représenter le Département de la Creuse lors des prochaines réunions de la SEM organisées à cet effet ;
- décide d'adhérer à la nouvelle association dénommée « **Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris** » conformément au projet de statuts joint à la présente délibération et mandate M. Nicolas SIMONNET pour représenter le Département de la Creuse lors des prochaines assemblées et réunions de l'association ;
- décide de verser une participation de 5 000 € à cette nouvelle structure pour l'exercice 2017 (cette somme est inscrite au chapitre 939.1 article 65616 du budget départemental).

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**  
pour l'ensemble des propositions

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**SYNDICAT MIXTE "LE LAC DE VASSIVIERE" PARTICIPATION STATUTAIRE -  
ANNEE 2017**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'affecter la somme de **265 001,93 €** au chapitre 939.4 article 65615, représentant la participation statutaire pour l'année 2017 du Département au syndicat mixte « Le Lac de Vassivière» ;
- de verser cette participation ;
- d'autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

**Adopté : 11 pour - 0 contre - 9 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES - FONCTION 9 - DÉVELOPPEMENT**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- dans le cadre de l'enveloppe d'un montant de 1 602 250 € votée au titre de la fonction 9 – Développement (Subventions), d'affecter les crédits suivants :

- 800 € au Chapitre 939.28-Article 657 3414,
- 5 000 € au Chapitre 939.28-Article 657 4,
- 4 600 € au Chapitre 939.28-Article 657 455,
- 800 € au Chapitre 939.28-Article 657 456,

- d'attribuer les subventions récapitulées dans les annexes n<sup>os</sup> 1, 2, 3 et 4 ci-annexés ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

# ANNEXE 1

## INTERVENTION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT POUR 2017

### SUBVENTIONS AGRICOLES

IMPUTATION : Chapitre 939,28 – Article 657 4

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITÉS	DECISION
Creuse Contrôle Laitier	Fonctionnement <b>Objet social :</b> - Contrôle laitier caprins et bovins et machines à traire	-	<b>0 €</b> <b>Adopté : 11 voix pour</b> <b>0 contre - 9 abstentions</b>
Syndicat des éleveurs de chevaux de trait de la Creuse	Fonctionnement <b>Objet social :</b> - Valorisation du cheval de trait, - Organisation du concours départemental des chevaux de trait	Communes (Lourdoueix, Dun, Lussat, Chénéraillies, Genouillac) : 1 150€ Commune accueillant le concours départemental : 1 000 €	<b>1 500 €</b> <b>Adopté : 20 voix pour</b> <b>0 contre - 0 abstention</b>
Association départementale des Piégeurs de la Creuse	Fonctionnement <b>Objet social :</b> - Régulation des animaux classés nuisibles - Information de la population sur les maladies véhiculées par les animaux classés nuisibles - Stages de formation de piégeurs, stages de remise à niveau - Projet départemental de gestion cynégétique 2014-2020	Non précisé	<b>500 €</b> <b>Adopté : 11 voix pour -</b> <b>0 contre - 9 abstentions</b>
L'Ecole du chat	Fonctionnement <b>Objet social :</b> Assurer la protection, l'alimentation, le contrôle sanitaire, la domiciliation des chats errants, - Financer la stérilisation, le tatouage, les soins et les interventions prodigués par les vétérinaires partenaires Exceptionnel <b>Objet social :</b> - Tatouage et stérilisation de 25 chattes	Communes : 790 € (dont Guéret : 700 €)	<b>0 €</b> <b>Adopté : 11 voix pour</b> <b>9 contre - 0 abstention</b>
Association départementale des aviculteurs creusois	Organisation et participation à des présentations et expositions avicoles	Non précisé	<b>0 €</b> <b>Adopté : 11 voix pour</b> <b>9 contre - 0 abstention</b> <b>1 500 €</b> <b>Adopté : 20 voix pour</b> <b>0 contre - 0 abstention</b>

<p>Association départementale des lieutenants de louveterie de la Creuse</p>	<p>Fonctionnement <b>Objet social :</b> Organisation de battues en vue de la régulation des populations d'animaux sauvages, constat des dégâts</p>	<p>-</p>	<p>1 500 € Adopté :20 voix pour 0 contre - 0 abstention</p>
<p>TOTAL</p>		<p>5 000 €</p>	

## ANNEXE 2

### INTERVENTION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT POUR 2017 FOIRES CONCOURS ET MANIFESTATIONS AGRICOLES SECTEUR PRIVÉ

IMPUTATION : Chapitre 939.28 – Article 657 455

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITÉS	DECISION
<b>Foire primée de Bonnat</b>	46 <sup>ème</sup> édition de la foire primée le 1 <sup>er</sup> septembre 2017 à Bonnat	Commune de Bonnat	800 € <b>Adopté :20 voix pour 0 contre - 0 abstention</b>
<b>Comice Agricole de Dun- le-Palestel</b>	41 <sup>ème</sup> édition du concours intercantonal de l'espèce bovine à Dun-le-Palestel le 26 août 2017	Communes et communauté de communes du Pays Dunois	800 € <b>Adopté :20 voix pour 0 contre - 0 abstention</b>
<b>Comité d'organisation des foires concours de Boussac</b>	44 <sup>ème</sup> foire du 25 au 27 mars et, foire d'automne 2017 à Boussac	Non précisé	3 000 € <b>Adopté :20 voix pour 0 contre - 0 abstention</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>4 600 €</b>



## ANNEXE 3

### INTERVENTION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT POUR 2017 FOIRES CONCOURS ET MANIFESTATIONS AGRICOLES SECTEUR PRIVÉ

IMPUTATION : Chapitre 939.28 – Article 657 456

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITÉS	DECISION
Comice Agricole du Canton de Felletin	Comice agricole le 2 septembre 2017 à Felletin	Communes	800 € Adopté : 20 voix pour 0 contre - 0 abstention
		<b>TOTAL</b>	<b>800 €</b>

## ANNEXE 4

INTERVENTION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT POUR 2017  
**FOIRES CONCOURS ET MANIFESTATIONS AGRICOLES**  
**SECTEUR PUBLIC**

IMPUTATION : Chapitre 939.28 – Article 657 3414

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITÉS	DECISION
Commune de Mainsat	63 <sup>ème</sup> concours de juments de trait suivées le 28 mai 2017 à Mainsat	Commune de Mainsat	800 € Adopté : 20 voix pour 0 contre - 0 abstention
		<b>TOTAL</b>	<b>800 €</b>

Contrôle de légalité  
Visa du 13 juillet 2017

**La PRESIDENTE du CONSEIL**  
**DÉPARTEMENTAL,**  
**Valérie SIMONET**

# **CP-INFRASTRUCTURES, NUMÉRIQUE, TRANSPORTS**



**ACHAT DE BOIS**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- décide, suite à la réalisation d'élagage d'arbres situés sur le domaine public départemental, de l'aliénation d'une corde de bois en faveur de Monsieur Gérard BONNET, agent de l'Unité Territoriale Technique de Boussac, pour la somme de 50 €.

La recette correspondante sera imputée sur le chapitre 936.21 – article 7588.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE  
TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

décide :

- d'actualiser le montant de la redevance pour occupation du domaine public départemental par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz selon le montant plafond et d'estimer la redevance due au titre de l'année 2017 à la somme de [ (0,035x119 922) +100 euros] x 1,18 soit 5 070,77 € arrondi à **5 071 €** ;

- d'encaisser la recette correspondante au Budget départemental - Chapitre 936.21 article 7038.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**VENTE DE MATERIELS REFORMES  
APPARTENANT AU DEPARTEMENT - PROGRAMMATION 2016**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- prend acte des propositions recueillies dans le cadre de l'aliénation des matériels réformés, après consultation des personnels du Conseil Départemental de la Creuse conformément à la délibération n°CP2016-11/7/30 du 18 novembre 2016 ;

- décide des aliénations ci-après :

N° de lot	Désignation	Immatriculation	Acquéreur	Montant
02/16	Master plateau bâché diesel 7 places orange.	5200 MT 23	FLUZIN DIDIER	475 €
03/16	Master benne diesel 7 places orange.	BJ-109-KQ	DEVEYCX JIMMY	129,80 €
04/16	FIAT DUCATO benne diesel 7 places orange.	8778 NG 23	GENTY FREDERIC	250 €
05/16	FIAT DUCATO benne diesel 7 places orange.	8779 NG 23	LETOURNEUR RICHARD	110 €
10/16	SUPER EPAREUSE SMA LYNX CF38		AMEAUME ROLAND	250 €
11/16	SUPER EPAREUSE NOREMAT TONICA TSPS . N°E12-17		GLOUMEAUD JEAN- CLAUDE	765 €
12/16	NOREMAT TONICA 50 Type : THLOELSU N°CL02		DEBROSSE JEROME	58 €
13/16	SUPER EPAREUSE SMA PUMA 2050 CF41 N°12269		KHALLOUKY BOUCHAIB	150 €
14/16	SUPER EPAREUSE NOREMAT TONICA Type THLD3DSD N°EL01		DEVEYCX JIMMY	191,60 €

15/16	Tracteur Massey Ferguson 3050 .Type B602.	3039 MS 23.	BONNET MICKAEL	300 €
16/16	Tracteur Massey Ferguson 3060. Type B702 .+Chargeur FAUCHEUX F26 N°158843	BK-816-NJ	ROBY ALAIN	679 €
18/16	Kangoo diesel 2 places orange.	BK-616-YB	RAZET DANIEL	265 €
20/16	FIAT PUNTO 5 places (2 portes) orange	297 NJ 23	LETOURNEUR RICHARD	52 €
23/16	Kangoo diesel 2 places orange.	BJ-945-KP	TORINEAU ANTHONY	209 €
N° de lot	Désignation	Immatriculation	Acquéreur	Montant
01/15 23 bis/16	CITROEN JUMPY Diesel ORANGE	BM-394-EV	RICARD PASCAL	50 €
02/15 24/16	CLIO Essence BLANCHE	BK-376-YB	KHALLOUKY BOUCHAIB	100 €
<b>TOTAL</b>				<b>4 034,40 €</b>

- dit que la recette correspondant au matériel classique, soit 4 034,40 €, sera imputée sur le Budget départemental chapitre 943 article 775,

- décide d'intégrer à la liste des « matériels spécifiques » figurant dans la délibération précitée le véhicule ci-après :

N° de lots	Code Parc	DESIGNATION	OBSERVATIONS
28/16	CA338	Bibliobus RENAULT PS150 Année de mise en service : 1991 Numéro de série VF6JNIE2400012527 Immatriculation : 8009 MP 23 194732 km	Bon état mécanique général problème de carrosserie : corrosion perforante importante

- approuve le contrat de fournitures de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne proposé par Agorastore et autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer ledit contrat au nom du Département.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**



*Contrôle de légalité*  
*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**TRAVAUX LIES A LA VOIRIE DEPARTEMENTALE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- décide des modifications ci-après :

- au titre du Programme Routier d'Intérêt Régional (PRIR) :

Opérations	Crédits inscrits		Propositions modificatives	
	AP	CP	AP	CP
RD990 Aménagement entre "La Clide" et "La Seiglière" Renforcement de l'itinéraire de déviation RD982 Communes de MOUTIER-ROZEILLE et AUBUSSON	23 243 €	20 000 €	+ 90 000 €	+ 90 000 €
RD990 Aménagement entre "La Clide" et "La Seiglière" Section « La Clide » - VC « du Bignat » Commune de MOUTIER-ROZEILLE	2 600 000 €	2 570 000 €	- 90 000 €	- 90 000 €
Montant total des mouvements			0 €	0 €

- au titre des grosses réparations :

Opérations	Crédits inscrits		Propositions modificatives	
	AP	CP	AP	CP
RD37 PR 28.445 à 29.075 Commune de VALLIERE	35 000 €	35 000 €	- 35 000 €	- 35 000 €
RD37 PR 25.435 à 29.075 Communes de VALLIERE et SAINT-YRIEX-LA-MONTAGNE			29 500 €	29 500 €

Purges et grosses réparations localisées au FIR sur l'UTT	96 239 €	96 239 €	5 500 €	5 500 €
Montant total des mouvements			0 €	0 €

- au titre des aménagements de sécurité :

Opérations	Crédits inscrits		Propositions modificatives	
	AP	CP	AP	CP
RD 15 Pont SNCF démolition et remise au gabarit au lieu-dit "Glaudeix" Commune de BONNAT	81 000 €	81 000 €	- 14 000 €	- 14 000 €
Sécurisation du carrefour entre les RD 940, 990 et 15 au lieu-dit « Le Poteau » Commune de GENOUILLAC			4 000 €	4 000 €
RD 917 - Marquage au sol axial entre l'échangeur n° 42 de la RN n° 145 et CHAMBON-SUR-VOUEIZE Communes de NOUHANT et CHAMBON-SUR-VOUEIZE			10 000 €	10 000 €
Montant total des mouvements			0 €	0 €

Il est précisé que ces modifications n'entraîneront aucune incidence financière à l'intérieur des chapitres ci-après :

- 
- - Programme Routier d'Intérêt Régional : chapitre 906.21 article 231511,
- 
- - Grosses réparations aux ouvrages d'art : chapitre 906.21 article 231514,
- 
- - Aménagements de sécurité : chapitre 906.21 article 23153.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 915 - ALIÉNATION DE DÉLAISSÉS (COMMUNE DE GOUZON)**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- Décide d'agréer les conditions de la promesse d'achat détaillée dans l'annexe jointe à la présente délibération, souscrite pour l'acquisition de délaissés de la Route Départementale n° 915 sur le territoire de la commune de Gouzon ;
- Autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer au nom et pour le compte du Département l'acte notarié à intervenir et, le cas échéant, toute procuration sous seing privé à la personne chargée de la représenter le jour de la signature de l'acte authentique ;
- dit que la totalité des frais sera supportée par l'acquéreur ;
- dit que la recette de 700 € sera encaissée sur le budget départemental chapitre 943 article 775.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 10 - DÉCLASSEMENT ET RECLASSEMENT DE VOIRIES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AULON**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- Décide de procéder au déclassement et au reclassement de voiries suivants, conformément au plan annexé à la présente délibération :

**Déclassement de la voirie communale d'AULON et classement dans la voirie départementale**

Section à classer	Longueur approximative	Numéro déclassé	Numéro de classement	Observations
B-C	275 ml	VC n° 3	RD n° 10	Rue du Docteur BRIDOT

**Déclassement de la voirie départementale et classement dans la voirie communale d'AULON**

Section concernée	Longueur approximative	Numéro déclassé	Numéro de classement	Observations
A-B	693 ml	RD n° 10	VC n° 3	Rue des Faures

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 990 – AMÉNAGEMENT ENTRE "LA SEIGLIÈRE" ET  
"LA CLIDE" SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'AUBUSSON ET MOUTIER-  
ROZEILLE. MODIFICATION DU PROJET.**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- Décide d'approuver la modification mineure de l'opération d'aménagement de la RD n° 990 entre "La Seiglière" et "La Clide" sur le territoire des communes d'Aubusson et de Moutier-Rozeille, au niveau du carrefour de "La Seiglière", en substituant au carrefour dénivelé initialement prévu un carrefour giratoire en plan, tel qu'il figure en annexe ;
- Autorise le lancement des acquisitions foncières nécessaires au projet modifié ;
- Autorise la poursuite des travaux.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

**CP-ENVIRONNEMENT,EAU,  
ASSAINISSEMENT,GESTION DES  
DÉCHETS**





**CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS (CEN) DU LIMOUSIN - PROGRAMME  
D'ACTIONS 2017**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- Accorde une subvention de 10 000 € au CEN du Limousin pour son programme d'actions 2017 ;
- autorise la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**



# **CP-DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AGRICULTURE, SERVICES, TOURISME**



**SERVICE DE REMPLACEMENT CREUSE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- dans le cadre de l'enveloppe d'un montant de 1 602 250 € votée au titre de la fonction 9 – Développement (Subventions), d'affecter un crédit de 18 000,00 € au Chapitre 939.28-Article 657 424,
- d'attribuer une subvention de 18 000,00 € à l'association « Service de Remplacement Creuse » pour l'année 2017,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention établie en conséquence et annexée à la présente délibération,

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental, chapitre 939.28 article 657424.

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**



# **CP-BUDGET, ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES**





## ACQUISITION DE DOCUMENTS (LIVRES, CD, DVD) POUR LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE



### La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Autorise la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse à :

- **lancer la consultation** pour l' « Acquisition de documents (livres, CD, DVD) pour le Département de la Creuse dans le cadre d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert en application de l'article 42 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, des articles 25 et 66 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et selon la technique particulière d'achat de l'accord-cadre, conclu avec un opérateur économique, avec minimum et maximum, en application de l'article 4 de l'Ordonnance précitée et des articles 78 et 80 du Décret précité.

L'accord-cadre fixera toutes les stipulations contractuelles et sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Afin de répondre aux besoins, les prestations seront réparties en 9 lots. Pour chaque lot, l'accord cadre issu de cette consultation sera conclu pour une période initiale qui court à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2018 inclus. Il pourra être reconduit, au maximum 3 fois, par périodes successives d'un an jusqu'au 31 décembre 2021.

Les montants minimum et maximum par lot, pour la période initiale et chaque éventuelle période de reconduction, seront les suivants :

Lots	Désignation	Montant minimum en euros H.T.	Montant maximum en euros H.T.
1	Livres de documentation générale	0	10 000
2	Livres sur l'histoire, l'architecture, l'art, la culture et les patrimoines naturels	1 500	6 000
3	Livres de fiction en langue française (exceptées les bandes dessinées) pour public adulte (destinés à la BDC)	15 000	30 000
4	Livres documentaires en langue française pour public adulte (destinés à la BDC)	15 000	35 000
5	Livres de fiction en langue française (exceptées les bandes dessinées) pour jeune public (destinés à la BDC)	10 000	40 000
6	Livres documentaires en langue française pour jeune public (destinés à la BDC)	10 000	20 000

7	Bandes dessinées en langue française (destinées à la BDC)	3 000	20 000
8	Documents vidéo (destinés à la BDC)	10 000	20 000
9	Documents audio (destinés à la BDC)	8 000	15 000

Le montant prévisionnel de la consultation (tous lots confondus) s'élève à 72 500 € H.T. minimum et 196 000 € H.T. maximum pour la période initiale et chaque éventuelle période de reconduction.

Le montant prévisionnel maximum des commandes pour la durée totale de l'accord-cadre, tous lots confondus et reconductions comprises, s'élève à 784 000 € H.T.

- **relancer**, en cas d'infructuosité d'un ou de plusieurs lots, la consultation selon les modalités prévues par l'Ordonnance et le Décret précités ;

- **signer** pour chaque lot, l'accord-cadre afférent ainsi que tous les documents utiles à l'aboutissement de celui-ci ;

- **signer**, dans le cadre de son exécution, les bons de commande ainsi que les décisions de reconduire ou non l'accord-cadre pour chaque lot (dans les conditions prévues par les documents constitutifs de l'accord-cadre).

**Et dit que** les dépenses correspondantes seront imputées comme suit :

<b>Lot n°1</b>	930.202-6182 (Direction de l'Administration Générale) 933.15-6182 (Archives Départementales)
<b>Lot n°2</b>	930.202-6182 (Direction de l'Administration Générale)
	933.15-6182 (Archives Départementales)
<b>Lots n°3, 4, 5, 6 et 7</b>	933.13-6182 1 (Bibliothèque Départementale)
<b>Lot n°8</b>	933.13-6182 4 (Bibliothèque Départementale)
<b>Lots n°9</b>	933.13-6182 3 (Bibliothèque Départementale)

**Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

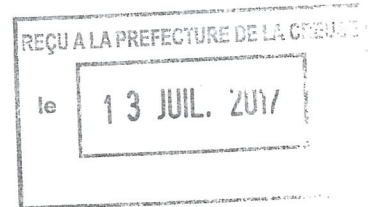
*Contrôle de légalité*

*Visa du 13 juillet 2017*

**La PRESIDENTE du CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,  
Valérie SIMONET**

# **ARRETES**





REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE  
-----

ARRETE N° AR 2017/151

**PORTANT DESIGNATION D'UN REGISSEUR TITULAIRE ET DE TROIS  
MANDATAIRES SUPPLEANTS DE LA REGIE D'AVANCES  
« Secours Financiers AUBUSSON »**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

**VU** l'arrêté modificatif du Président du Conseil Général N° **AR 2011/175** en date du **28 décembre 2011** instituant une régie d'avances « Secours financiers AUBUSSON »;

**VU** l'arrêté du 28 mars 2012 et son arrêté modificatif du 26 décembre 2012 portant désignation d'un régisseur titulaire et de deux mandataires suppléants de la régie d'avances "Secours Financiers Aubusson";

**VU** l'arrêté modificatif n° 2014-116 du 31/07/2014 portant nomination d'un régisseur intérimaire et de trois mandataires suppléants ;

**VU** la délibération du Conseil Général en date du **20 mai 1994** fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes et d'avances du Département ;

**VU** l'avis conforme de Monsieur le Payeur Départemental de la Creuse en date du 23 juin 2017;

**ARRETE**

**Article 1 :** Les arrêtés des 28 mars et 26 décembre 2012 ainsi que celui du 31 juillet 2014 sont abrogés.

**Article 2 :** Madame Noémie FRIC est nommée régisseur titulaire de la régie d'avances «Secours Financiers Aubusson» ouverte au Pôle Jeunesse et Solidarités "Unité Territoriale d'Action Sociale d'Aubusson" avec pour mission de payer exclusivement les dépenses énumérées dans l'arrêté n° AR 2011/175.

**Article 3 :** En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Noémie FRIC sera remplacée par Madame Françoise JEAMOT ou par Madame Monique TARNAUD, ou en cas d'empêchement de cette dernière, par Madame Béatrice LEFORT, mandataires suppléantes.

**Article 4 :** Madame Noémie FRIC est astreinte à constituer un cautionnement de 300 €.

**Article 5 :** Madame Noémie FRIC percevra annuellement une indemnité de responsabilité dont le montant a été fixé à 110 €.

**Article 6 :** Le régisseur titulaire et les mandataires suppléants sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

**Article 7 :** Le régisseur titulaire et les mandataires suppléants ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code Pénal.

**Article 8 :** Le régisseur titulaire et les mandataires suppléants sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeur inactives aux agents de contrôle qualifiés.

**Article 9 :** Le régisseur titulaire et les mandataires suppléants sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006, et notamment celle relative à l'obligation qui leur est faite d'établir procès-verbal chaque fois qu'il y a remise entre eux de la caisse et des justifications.

**Article 10 :** Monsieur le Directeur Général des Services, et le Comptable du Département de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

**POUR  
AMPLIATION**

Pour la Présidente du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice de la Coordination  
et du Secrétariat Général  
Pôle Jeunesse et Solidarités,


  
Cécile MOUTAUD

GUERET, LE 28 JUIN 2017

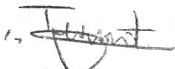
  
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Signatures du régisseur titulaire et des mandataires suppléants  
précédées de la formule manuscrite  
« Vu pour acceptation »


Madame Noémie FRIC :

" Vu pour acceptation " 

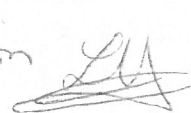
Madame Françoise JEAMOT :

" Vu pour acceptation " 

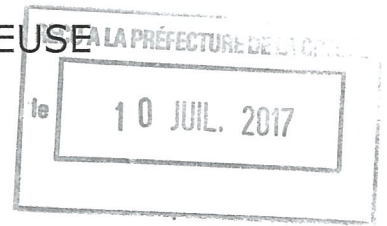
Madame Monique TARNAUD :

" Vu pour acceptation " 

Madame Béatrice LEFORT :

" Vu pour acceptation " 





Direction des Ressources Humaines  
Pôle Vie au Travail  
Service Prévention & Sécurité au Travail

Arrêté n° 2017- 154

**ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION  
DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES  
CONDITIONS DE TRAVAIL**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**VU** l'arrêté n° 2016-118 du 3 novembre 2016 portant composition du Comité D'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) placé auprès du Département de la Creuse ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la modification des dispositions contenues à l'article 1 de l'arrêté susvisé, suite à la démission de plusieurs membres de FO ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1** : Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit :

- Présidence du CHSCT : elle est assurée par la Vice-présidente en charge des Ressources Humaines
- Représentants de la collectivité :

*Titulaires :*

M. Gérard GAUDIN, Conseiller Départemental du canton de Bonnat  
M. Thierry GAILLARD, Conseiller Départemental du canton d'Ahun  
Mme Marie-Christine BUNLON, Conseillère Départementale du canton de Gouzon  
M. Guillaume THIRARD, Directeur Général des Services du Département  
Mme Béatrice BOUDARD, Chef de Cabinet

*Suppléants :*

M. Jérémie SAUTY, Conseil Départemental du canton d'Auzances  
Mme Catherine GRAVERON, Conseillère Départementale du canton de Boussac  
M. Laurent DAULNY, Conseiller Départemental du canton de Dun Le Palestel  
Mme Marie-Françoise FOURNIER, Directrice Générale Adjointe des Services du Département  
M. Vincent TUOT, Directeur Général Adjoint des Services du Département

- Secrétariat administratif du Comité : le secrétariat est assuré par la responsable du pôle Vie au travail de la Direction des Ressources Humaines (cf PV du CHSCT du 9 février 2015).

- Représentants du personnel:

*Titulaires :*

M. Franck GLESAZ (FO)  
M. Sébastien GENIN (FO)  
M. Francis SIMONET (FO)  
  
Mme Nadine MERITET (CFDT)  
M. Bruno PION (CFDT)  
M. Arnaud VERNIER (CGT)

*Suppléants :*

M. Gilles LANGE (FO)  
M. Dominique WESTELYNCK (FO)  
Mme Nathalie RAHMOUNI-COUCAUD  
(FO)  
Mme Agnès BOUNEIX (CFDT)  
M. David MALLY (CFDT)  
M. Jean-Pierre PELLANGEON (CGT)

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Guéret, le 29 JUIN 2017

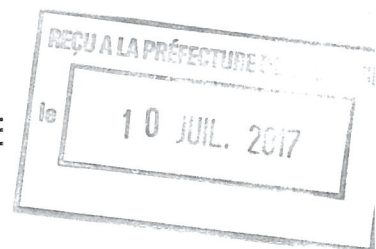
**POUR AMPLIATION**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental et par  
délégation,  
L'Adjoint au Directeur des Ressources Humaines  
en charge du Pôle Vie au Travail



Corinne CORDIER



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
-----  
**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE**



**Direction des Ressources Humaines  
Service social**

**Arrêté n° 2017 - 155**

**ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION  
DU COMITÉ D'ACTION SOCIALE**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9 ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88-1 ;

**VU** la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 30 mars 2009 relative à l'action sociale en faveur du personnel ;

**VU** l'arrêté n° 2015-148 du 30 juin 2015 portant composition du Comité d'Action Sociale placé auprès du Département de la Creuse ;

**Considérant** qu'il convient de procéder à la modification des dispositions contenues à l'article 1 de l'arrêté susvisé suite au départ d'un membre de FO ainsi que d'un membre de l'UNSA ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1** : Le Comité d'Action Sociale placé sous l'autorité du Président du Conseil général ou de son représentant (Mme Catherine DEFEMME) est ainsi constitué ;

*Représentants de la collectivité, membres de la première Commission :*

- M. Gérard GAUDIN, Conseiller départemental de BONNAT ;
- Mme Catherine GRAVERON, Conseillère départementale de BOUSSAC ;
- M. Jean-Jacques LOZACH, Conseiller départemental du canton de BOURGANEUF ;
- M. Jean-Luc LEGER, Conseiller départemental du canton de FELLETIN ;

Représentants des organisations syndicales :

	Titulaires :	Suppléants :
Syndicat FO :	Sébastien GROS Marie CLOCHON	Sébastien LAMIER Béatrice CREMIER
Syndicat CFDT :	Claude LACROIX	Anne-Marie LARAUD
Syndicat CGT :	Pierrette PRADEAU	Jacques DECARD
Syndicat UNSA :	Olivier VALADE	Jacques FAUCHER

Sont également membres du Comité :

- le Directeur Général des Services ou son représentant ;
- le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou son représentant ;
- l'Assistante de Service Social du personnel.

**Article 2** : M. le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Guéret, le 29 juin 2017

**POUR AMPLIATION**

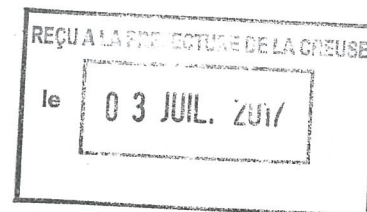
**Pour la Présidente du Conseil Départemental et  
par délégation,**

**L'Adjoint au Directeur des Ressources  
Humaines**

**en charge du Pôle Vie au Travail**



  
**Corinne CORDIER**

POLE JEUNESSE ET SOLIDARITES

REPUBLIQUE FRANCAISE

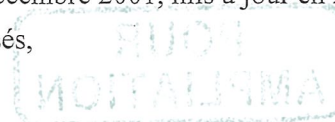
-----  
 DEPARTEMENT DE LA CREUSE

-----  
 LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
 -----

VU :

- le Code de l'action sociale et des Familles,
- le code de la Santé publique,
- la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la Loi n° 83.8 modifiée du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état et notamment ses articles 4 et 93,
- la Loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983,
- la Loi n° 86.17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé et notamment ses articles 18 à 20,
- la Loi n° 2002.2 du 2 janvier 2002 portant rénovation de l'action sociale et médico-sociale,
- le Décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- le Décret n° 2006-422 du 7 avril 2006 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil et modifiant le code de l'action sociale et des familles,
- l'ordonnance n°2005-1477 du 1<sup>er</sup> décembre 2005 portant diverses dispositions relatives à l'aide sociale, aux établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- le guide des aides départementales adopté par l'assemblée plénière du 17 Décembre 2001, mis à jour en 2006,
- les propositions de prix de journée présentées par les établissements intéressés,
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

TORONTO 419



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES  
 M. [Nom] [Prénom]  
 [Adresse]  
 [Code postal] [Ville]

QUATUORCENS

## A R R E T E :

**Article 1** : les tarifs de prestations applicables aux personnes hébergées dans l'établissement ci-après désigné, en complément de l'arrêté n°2017-142 du 14 juin 2017, sont fixés ainsi qu'il suit, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

NOM DE L'ETABLISSEMENT : Résidence Autonomie "l'Eau Bonne"  
CHENERAILLES

### **Tarif Hébergement Personnes Handicapées :**

**T1 bis couple :** 84.32 €

**Pour les bénéficiaires de l'Aide Sociale, les prestations « entretien du linge » et repas seront prises en charge par le Conseil Départemental, sur présentation de factures individuelles détaillées.**

**Article 2** : les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Bordeaux dans le délai franc d'**un mois** à compter de sa publication, ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services, Madame le Payeur Départemental, Messieurs les Présidents des Commissions Administratives, des Commissions de Surveillance ou des Conseils d'Administrations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux établissements intéressés et insérés au Recueil des Actes Administratifs du Département.

GUERET, le **30 JUIN 2017**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

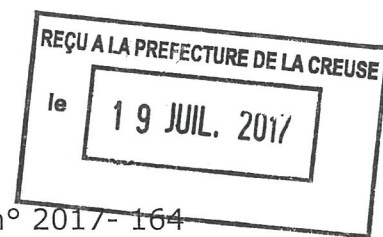
**Valérie SIMONET**

**POUR  
AMPLIATION**

Pour la Présidente du Conseil Départemental  
et par délégation,  
*la Directrice de la Coordination  
et du Secrétariat Général  
Pôle Jeunesse et Solidarités,*

  
Cécile MOUTAUD





Direction des Ressources Humaines

Arrêté n° 2017- 164

## **LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE**

**VU** l'arrêté n° 2017-65 du 17 mars 2017 portant composition du Comité Technique placé auprès du Département de la Creuse ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la modification partielle des dispositions contenues à l'article 1 de l'arrêté susvisé suite au départ de deux des représentants du personnel ;

### **ARRETE**

**Article 1** : Le Comité Technique du Département de la Creuse, placé sous la présidence de la Présidente du Conseil Départemental ou de sa représentante, Mme Catherine DEFEMME, est composé comme suit :

#### **REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT**

##### **Titulaires :**

- M. Gérard GAUDIN, Conseiller Départemental du canton de Bonnat
- M. Thierry GAILLARD, Conseiller Départemental du canton d'Ahun
- Mme Marie-Christine BUNLON, Conseiller Départemental du canton de Gouzon
- M. Guillaume THIRARD, Directeur Général des Services
- Mme Annie LALANDE, Directeur des Ressources Humaines

##### **Suppléants :**

- M. Jérémie SAUTY, Conseiller Départemental du canton d'Auzances
- Mme Catherine GRAVERON, Conseiller Départemental du canton de Boussac
- M. Laurent DAULNY, Conseiller Départemental du canton de Dun-le-Palestel
- Mme Marie-Françoise FOURNIER, Directrice Générale Adjointe des Services du Département
- M. Vincent TUOT, Directeur Général Adjoint des Services du Département

## REPRESENTANTS DU PERSONNEL

### Titulaires :

M. GLESAZ Franck (FO)  
M. DANGLARD Sébastien (FO)  
Mme RAHMOUNI-COUCAUD Nathalie (FO)  
Mme MERITET Nadine (CFDT)  
Mme VERGOZ Anne-Catherine (CFDT)  
M. DECARD Jacques (CGT)

### Suppléants :

M. LAMIER Sébastien (FO)  
Mme COLOMBIER Valérie (FO)  
M. LANGE Gilles (FO)  
M. PION Bruno (CFDT)  
Mme SAMIS Annie (CFDT)  
Mme PRADEAU Pierrette (CGT)

**Article 2 :** M. le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Guéret, le 6 juillet 2017

POUR AMPLIATION  
LE DIRECTEUR  
DES RESSOURCES HUMAINES

LA PRESIDENTE DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL

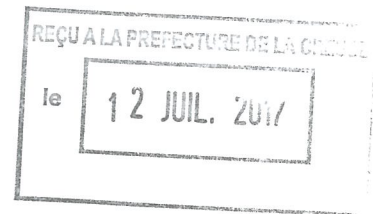


Annie LALANDE



## DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Pôle Aménagement et Transports  
Direction des Routes  
Service Entretien et Sécurité Routière  
14 avenue Pierre Leroux - B. P. 17  
23001 GUERET cedex



### A R R Ê T É

**portant limitation de vitesse  
sur la Route Départementale n° 71  
du PR 17+473 au PR 17+750  
commune de SAINT-SEBASTIEN**

Référence du dossier :

1	7	L	S	T	0	0	1	L	V
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

**La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse ;**

**VU** le code de la route ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le code de la voirie routière ;

**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ;

**VU** l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (1<sup>ère</sup> partie – Généralités) approuvée par l'arrêté ministériel du 07 juin 1977 et arrêtés subséquents ;

**VU** le règlement de la voirie départementale, adopté par délibération du 6 juillet 1992, modifié le 2 mai 2005 ;

**VU** l'arrêté de Madame la Présidente du Conseil Départemental n° 2016-66 du 8 avril 2016 et ses 5 annexes portant délégation de signature à Monsieur Vincent TUOT, Directeur Général adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports ;

**VU** la mise en conformité de la signalisation de police à la demande de la Mairie de SAINT SEBASTIEN - 1, Avenue de la Gare 23160 SAINT SEBASTIEN (remplacement des panneaux de limitation de vitesse à 60 km/h) au lieu-dit « Bougbert » route départementale n° 71 dite « Route de CHANTÔME » commune de SAINT-SEBASTIEN ;

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la sécurité des usagers de la route et des riverains, il y a lieu de réglementer la vitesse sur la Route Départementale n° 71.

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;

## ARRÊTE :

### Article 1er

La vitesse sera limitée à 70 km/h sur la Route Départementale n° 71 du PR 17+473 au PR 17+750, sur le territoire de la commune de SAINT-SEBASTIEN, à compter de la pose de la signalisation correspondante.

### Article 2

La limitation de vitesse sera matérialisée par un panneau du type B14 « limitation à 70 km/h » de part et d'autre de la section concernée.

La fin de limitation sera signifiée aux usagers par un panneau du type B33 « fin de limitation à 70 km/h » de part et d'autre de la section concernée.

### Article 3

Le présent arrêté annule et remplace tous les arrêtés antérieurs relatifs à une précédente restriction de la vitesse sur la section concernée.

### Article 4

La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle.

Elle sera mise en place et entretenue par les soins de l'Unité Territoriale Technique de LA SOUTERRAINE - 40 rue Albert CHAPUT - 23300 LA SOUTERRAINE.

### Article 5

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

### Article 6

Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse, Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports du Conseil Départemental de la Creuse, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Creuse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié conformément à la législation en vigueur.

**POUR AMPLIATION**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
et par délégation,  
le Directeur des Routes,

  
Pierre LAPENDRY

À Guéret, le **10 JUIL. 2017**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
et par délégation,  
le Directeur Général Adjoint en charge  
du Pôle Aménagement et Transports,



Vincent TUOT



**Destinataires :**

- M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse 1 ex.
- M. le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports 1 ex.
- M. le Maire de SAINT-SEBASTIEN 1 ex.
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Creuse 1 ex.
- Préfecture (contrôle de légalité) 2 ex.
- Secrétariat des Assemblées et Service Courrier  
(pour publication au recueil des actes administratifs) 1 ex.
- Unité Territoriale Technique de LA SOUTERRAINE 1 ex.

**Ce recueil ne contient pas la totalité des actes du Département.  
L'intégralité des délibérations du Conseil Départemental  
et de la Commission Permanente peut être consultée  
dans les locaux du Conseil Départemental de la Creuse  
Secrétariat des Assemblées  
Hôtel du Département – 23000 GUERET**



PUBLICATION : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

BP 250 – 2011 GUERET CEDEX

TÉL.: 05.44.30.26.75

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GUILLAUME THIRARD